

NOUS CONTACTER

Vos Agents Généraux
EI- FEUGA, CHEVALIER
20 BD DE LA REPUBLIQUE
92210 ST CLOUD

☎ 01 47 71 24 85
✉ agence.saintcloud@axa.fr

N° ORIAS 07 011 460 (LAURENT
FEUGA), 08 046 082 (MARTINE
CHEVALIER)
<http://www.orias.fr/>



- FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20/21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile

LE JEUDI 10 JUILLET 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3702076904

Votre contrat
0000004737221604

Date d'effet
01/07/2025

AXA vous répond sur



AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
- FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20/21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000004737221604** ayant pris effet le **01/07/2025**
et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui
incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- PRATIQUE DU BRIDGE Y COMPRIS A L'ETRANGER
- ORGANISATION DE TOURNOIS NATIONAUX ET DE RENCONTRES INTER-CLUBS
- CENTRE DE FORMATION
- LOCATION DE L'AUDITORIUM A DES INTERVENANTS EXTERIEURS POUR CONFERENCES
- ORGANISATION DE SEJOUR POUR ENFANTS DE LICENCIES

La garantie s'applique à concurrence des montants indiqués en page 2.

La présente attestation est valable du 01/07/2025 au 01/07/2026 sous réserve des
possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas
prévus par le code des Assurances ou le contrat.

Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se
réfère.

Fait à Nanterre, le 10/07/2025
Mathieu Godart
Directeur IARD



MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus • Dommages immatériels non consécutifs	9.000.000 € par année d'assurance 2.000.000 € par année d'assurance 200.000 € par année d'assurance	NEANT 380 € 10% Mini : 500 € Maxi : 2500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	1.500.000 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi : 4.000 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	1.000.000 € par année d'assurance	400 €
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance	400 €
Occupation temporaire de locaux (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre	300 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €